

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue mardi le 12 janvier 2016 à 19 : 30 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre Harton, Claude Daigle, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

01-01-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 janvier 2016

À 19:30 heures

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption des procès-verbaux;
3. Présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2015;
4. Adoption des dépenses incompressibles pour 2016;
5. Adoption du tableau des subventions, dons, congrès, etc;
6. Adoption du budget 2016 de l'O.M.H. de Sainte-Perpétue;
7. Provision mauvaises créances de 2015;
8. Diverses affectations à passer des résolutions;
9. Priorités locales pour la Sûreté du Québec pour 2016;
10. Demandes de l'Office du Tourisme MRC de L'Islet pour publicité carte vélo, Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, Club VTT Les défricheurs de L'Islet-Sud,
11. Compte-rendu des comités;
12. Liste de correspondance;
13. Varia :
 - Bénévoles
 - Pétition Caisse Populaire Guichet
 - Comptable
 - Garderie

- Factures reçues après fermeture du mois
 - Souffleur
 - Electricité
 - Discours
 - Garage
 - Nuisances
 - Comité
 - 8M
 - Dépenses dons
 - Heures accumulées
 - Changement
 - Lettre loisirs
 - Table de pool
 - Demande Noël en fête
 - Trottoir
14. Acceptation des comptes
 15. Période de questions
 16. Levée de la séance.

02-01-2016

Lecture et adoption des procès-verbaux

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que les procès-verbaux du 7 et 22 décembre soient adoptés.

Présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2015.

03-01-2016

Adoption des dépenses incompressibles

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que le conseil adopte les dépenses incompressibles suivantes :

Dépenses incompressibles Année 2016:

02 11000 131	rémunération	35 348.00\$
02 11000 133	allocation	17 583.00\$
02 11000 221	R.R.Q.	565.00\$
02 11000 241	F.S.S	1 476.00\$

02 11000 261	R.Q.A.P.	386.00\$
02 11000 951	Quote-part MRC	6 686.00\$
02 13000 141	rémunération	128 877.00\$
02 13000 222	R.R.Q	7 050.00\$
02 13000 232	Ass. emploi	2 313.00\$
02 13000 242	F.S.S.	5 640.00\$
02 13000 252	C.S.S.T.	2 634.00\$
02 13000 262	R.Q.A.P.	1 015.00\$
02 13000 281	Ass-Vie	3 426.00\$
02 13000 282	Ass- Médic	4 787.00\$
02 13000 321	Frais de poste	2 500.00\$
02 13000 322	Frais Messagerie	50.00\$
02 13000 331	Téléphone	4 000.00\$
02 13000 333	Cellulaire	300.00\$
02 13000 335	Internet	250.00\$
02 13000 413	Frais vérification	12 000.00\$
02 13000 951	Quote-part MRC	39 075.00\$
02 14000 141	rémunération	4 700.00\$
02 14000 222	R.R.Q.	112.00\$
02 14000 232	Ass-emploi	63.00\$
02 14000 242	F.S.S.	200.00\$
02 14000 252	C.S.S.T	74.00\$
02 14000 262	R.Q.A.P	28.00\$
02 14000 310	Frais déplacement	75.00\$
02 14000 321	Frais de poste	500.00\$
02 14000 340	Avis information	500.00\$
02 14000 511	Location salle	200.00\$
02 14000 670	Bulletin de vote	2 500.00\$
02 15000 951	Quote-part MRC	42 226.00\$
02 19000 422	Assurances inc. Complexe	18 000.00\$
02 19000 423	Assurances responsabilité	17 000.00\$

02 19000 681	Electricité	17 000.00\$
02 19001 681	Electricité SAQ	4 800.00\$
02 21000 441	Service S.Q.	75 127.00\$
02 22000 141	rémunération	30 690.00\$
02 22000 222	RRQ	300.00\$
02 22000 232	Ass-emploi	400.00\$
02 22000 242	F.S.S.	700.00\$
02 22000 252	C.S.S.T	400.00\$
02 22000 262	R.Q.A.P.	300.00\$
02 22000 331	Téléphone	1 100.00\$
02 22000 335	Internet	300.00\$
02 22000 425	Assurance véhicules	2 500.00\$
02 22000 455	Immatriculation	4 500.00\$
02 22000 632	Huile à chauffage	6 000.00\$
02 22000 681	Électricité	1 700.00\$
02 22000 951	Quote-part MRC	9 602.00\$
02 29100 451	Brigadier Scolaire	1 500.00\$
02 32000 141	rémunération	65 597.00\$
02 32000 222	R.R.Q.	3 620.00\$
02 32000 232	Ass-emploi	1 304.00\$
02 32000 242	F.S.S.	2 896.00\$
02 32000 252	C.S.S.T	1 354.00\$
02 32000 262	R.Q.A.P	521.00\$
02 32000 281	Ass-vie	983.00\$
02 32000 282	Ass-Médec	1 455.00\$
02 32000 331	Téléphone	900.00\$
02 32000 335	Internet	300.00\$
02 32000 424	Assurances pick up	390.00\$
02 32000 632	Huile à chauffage	2 500.00\$
02 32000 681	Electricité	1 650.00\$
02 32000 455	Immatriculation	1 000.00\$
02 32001 425	Assurances niveleuse	165.00\$

02 32001 455	Immatriculation niveleuse	970.00\$
02 32002 425	Assurance pépine	450.00\$
02 32002 455	Immatriculation pépine	975.00\$
02 32003 455	Immatriculation Sterling	1 000.00\$
02 33000 141	Salaire régulier déneigement	73 938.00\$
02 33000 222	R.R.Q.	3 983.00\$
02 33000 232	Assurance Emploi	1 422.00\$
02 33000 242	F.S.S.	3 187.00\$
02 33000 252	C.S.S.T.	1 489.00\$
02 33000 262	RQAP	574.00\$
02 33000 281	Assurance-vie	1 104.00\$
02 33000 282	Assurance salaire (médicament)	1 880.00\$
02 33000 331	Téléphone	800.00\$
02 33000 335	Internet	300.00\$
02 33000 425	Assurances Sterling	1 000.00\$
02 33000 455	Immatriculation Sterling	1 000.00\$
02 33000 632	Huile à chauffage	5 500.00\$
02 33000 681	Electricité	2 500.00\$
02 33001 425	Assurances Topkick	675.00\$
02 33001 455	Immatriculation topkick	1 150.00\$
02 33002 425	Assurance Souffleuse	450.00\$
02 32002 455	Immatriculation Souffleuse	400.00\$
02 33003 424	Assurances pick up	155.00\$
02 33003 455	Immatriculation pick up	250.00\$
02 33004 425	Assurance Autocar	200.00\$
02 33004 455	Immatriculation Autocar	2 000.00\$
02 34000 681	Electricité (Eclairage des rues)	11 500.00\$
02 37000 951	Transport adapté quote-part	4 132.00\$
02 41200 141	rémunération	20 294.00\$

02 41200 222	R.R.Q.	1 148.00\$
02 41200 232	Ass-emploi	417.00\$
02 41200 242	F.S.S.	919.00\$
02 41200 252	C.S.S.T.	429.00\$
02 41200 262	R.Q.A.P.	165.00\$
02 41200 281	Ass-vie	361.00\$
02 41200 282	Ass-Médec	159.00\$
02 41200 320	Frais de poste	50.00\$
02 41200 331	Téléphone	800.00\$
02 41200 424	Assurances pick up	155.00\$
02 41200 681	Electricité	7 000.00\$
02 41200 455	Immatriculation	600.00\$
02 41300 141	rémunération	21 291.00\$
02 41300 222	R.R.Q	1 225.00\$
02 41300 232	Ass-emploi	431.00\$
02 41300 242	F.S.S.	982.00\$
02 41300 252	C.S.S.T.	453.00\$
02 41300 262	R.Q.A.P.	178.00\$
02 41300 281	Ass-vie	521.00\$
02 41300 282	Ass-Médec	230.00\$
02 41300 320	Frais de poste	50.00\$
02 41300 331	Téléphone	850.00\$
02 41300 424	Assurances pick up	200.00\$
02 41300 681	Electricité	15 000.00\$
02 41300 455	Immatriculation	500.00\$
02 41400 141	rémunération	19 094.00\$
02 41400 222	R.R.Q	1 081.00\$
02 41400 232	Ass-emploi	395.00\$
02 41400 242	F.S.S.	865.00\$
02 41400 252	C.S.S.T.	404.00\$
02 41400 262	R.Q.A.P.	156.00\$
02 41400 281	Ass-vie	321.00\$
02 41400 282	Ass-Médec	142.00\$
02 41400 320	Frais de poste	50.00\$
02 41400 331	Téléphone	100.00\$
02 41400 424	Assurances pick up	275.00\$

02 41400 681	Electricité	12 000.00\$
02 41400 455	Immatriculation	400.00\$
02 41500 141	rémunération	18 897.00\$
02 41500 222	R.R.Q	1 060.00\$
02 41500 232	Ass-emploi	377.00\$
02 41500 242	F.S.S.	849.00\$
02 41500 252	C.S.S.T.	396.00\$
02 41500 262	R.Q.A.P.	153.00\$
02 41500 281	Ass-vie	361.00\$
02 41500 282	Ass-Médec	159.00\$
02 41500 320	Frais de poste	50.00\$
02 41500 331	Téléphone	75.00\$
02 41500 424	Assurances pick up	175.00\$
02 41500 681	Electricité	6 000.00\$
02 41500 455	Immatriculation	100.00\$
02 45110 446	Contrat vidange	39 600.00\$
02 45110 951	Régie Intermunicipale quote-part	43 300.00\$
02 45111 951	Quote-part Matières résiduelles	2 739.00\$
02 45120 446	Contrat Gestera élimination	48 146.00\$
02 45121 446	Gestera/Transport Déchets	39 533.00\$
02 45122 446	Gestera/Transtor,Eco centre	\$
02 45125 446	Gestera/Redevance déchets	15600.00\$
02 45210 446	Contrat récupération	39 600.00\$
02 45211 446	Gestera/transport récupération	19 859.00\$
02 45212 446	Gestera/instranstor/Eco/récup	\$
02 45220 446	Serv Sanitaire Roy recycle	7 000.00\$

02 46000 951	M.R.C. quote-part cours d'eau	1 499.00\$
02 52000 963	O.M.H. quote-part	10 105.00\$
02 52001 522	Conciergerie	6 500.00\$
02 59000 970	Acces logis Abri des Appalaches	5 000.00\$
02 61000 951	M.R.C. quote-part aménagement	5 672.00\$
02 61100 951	M.R.C. quote-part géomatique	4 437.00\$
02 62100 681	Electricité enseigne	500.00\$
02 62100 951	M.R.C. quote-part dev. Industriel	33 369.00\$
02 62101 951	Prog soutien Terri. Difficulté	
02 62101 681	Electricité nouvelle enseigne	250.00\$
02 70140 141	Salaire piscine	12 355.00\$
02 70150 222	RRQ	300.00\$
02 70150 232	Assurance emploi	260.00\$
02 70150 242	F.S.S.	510.00\$
02 70150 252	C.S.S.T.	35.00\$
02 70150 262	RQAP	100.00\$
02 70150 331	Téléphone	270.00\$
02 70140 632	Huile à chauffage	2 700.00\$
02 70140 681	Electricité	1 000.00\$
02 70220 141	rémunération	19 541.00\$
02 70220 222	R.R.Q	854.00\$

02 70220 232	Ass-emploi	350.00\$
02 70220 242	F.S.S.	832.00\$
02 70220 252	C.S.S.T.	389.00\$
02 70220 262	R.Q.A.P.	150.00\$
02 70230 141	rémunération	7 145.00\$
02 70230 222	R.R.Q	194.00\$
02 70230 232	Ass-emploi	152.00\$
02 70230 242	F.S.S.	304.00\$
02 70230 252	C.S.S.T.	142.00\$
02 70230 262	R.Q.A.P.	55.00\$
02 70230 331	Téléphone	750.00\$
02 70230 335	Internet	250.00\$
02 92100 840	Intérêts dette à long terme	35 367.00\$
02 92100 870	Intérêts autres tiers	
02 99000 880	Autres frais financement	150.00\$
02 99000 496	Frais de banque	3 800.00\$
02 99010 891	Intérêts emprunt temporaire	\$
03 50000 000	Remboursement en capital	157 200.00\$
Total des dépenses		1 432 884.00\$

04-01-2016 Adoption du budget 2016 de l'OMH de Sainte-Perpétue

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que le conseil municipal de Sainte-Perpétue adopte le budget 2016 de l'OMH de Sainte-Perpétue indiquant des revenus de 72 366.00\$ des dépenses de 170 075.00\$ indiquant un déficit d'exploitation de 97 709.00\$ représentant la participation de 90% SHQ pour un montant de 87 938.00\$, un 10% de la Municipalité pour un montant de 9 771.00\$ et avances temporaires de 100% SHQ 7 200.00\$.

05-01-2016

Provision mauvaises créances

Il est proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu de prévoir une provision pour mauvaises créances au montant de 1 465.80\$.

06-01-2016

Montant à conserver dans le surplus accumulé non affecté pour utilisation future

Proposé par le conseiller Yan Chouinard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu de conserver un montant de 555.00\$ pour utilisation future dans le surplus accumulé non affecté comme aide aux personnes âgées pour paiement des taxes.

07-01-2016

Montant à conserver dans le surplus accumulé non affecté pour utilisation future

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu de conserver la balance du budget de la Politique familiale et MADA au montant de 1 769.00\$ pour utilisation future dans le surplus accumulé non affecté.

08-01-2016

Affectation du surplus accumulé non affecté pour les fonds de réserve pour fosse septique, emprunt Avenue Aqueduc et solde emprunt combiné

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté pour inclure les intérêts versés en décembre au montant de 2.41\$ dans le fond réservé pour Fosse septique, 35.94\$ dans le fond réservé pour emprunt Avenue Aqueduc et 0.21\$ dans le fond réservé pour solde emprunt combiné.

09-01-2016

Affectation du surplus accumulé non affecté pour fond de réserve pour payer la dette du 427 et 429 et fond réserve carrière et sablière

Proposé le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté pour un montant de 5 551.95\$ pour le paiement de la dette du 427 et 429 rue Principale et un montant de 24 296.63\$ pour le fond réservé des carrières et sablières et ce dans les placements prévus à cet effet.

10-01-2016 Visibilité pour la carte Vélo/événements

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que le conseil accepte l'offre de visibilité pour la carte Vélo/événements de l'Office du Tourisme MRC de L'Islet au coût de 350.00\$ plus les taxes applicables.

Le conseiller Yan Chouinard est contre cette décision.

11-01-2016 Autorisation de circuler dans le Rang Taché Est, sur la Route 204 et sur la rue des Loisirs

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que le conseil municipal de Sainte-Perpétue accorde le droit de circuler au Club de VTT Les Défricheurs de L'Islet-Sud 12-133 dans le Rang Taché Est sur une distance de 2 km et d'utiliser la Route 204 sur une distance de 1.5 km incluant la rue des Loisirs pour une parade aux flambeaux qui aura lieu le 27 février prochain se rendant à l'O.T.J. dans le cadre de la fête « Plaisirs d'hiver » et ce en collaboration avec le comité de la Politique familiale et des Loisirs. Que la municipalité accordera au Club de VTT Les Défricheurs de L'Islet-Sud 12-133 l'escorte en cas de besoin lors de cette activité.

Que cette résolution soit valide seulement si les autorisations du Ministère des Transport et de la Sûreté du Québec soient accordées.

12-01-2016 Mandat donné à la firme GHD pour la préparation d'un registre pour la gestion sécuritaire de l'amiante conforme aux nouvelles dispositions réglementaires (CSST)

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu de mandater la firme GHD pour la préparation d'un registre pour la gestion sécuritaire de l'amiante conforme aux nouvelles dispositions réglementaires (CSST) pour les bâtiments suivants : 141 rue Principale Sud option 2 retenue au montant de 810.00\$, 425-427-429 rue Principale Sud option 2 retenue au montant de 960.00\$, 366 Rue Principale Sud option 2 retenue au montant de 960.00\$ et le 105 Rang lafontaine option 2 retenue au montant de 810.00\$ + 530.00\$ frais de déplacement (transport, déplacement, kilométrage) + les taxes applicables pour un montant total de 4679.48\$.

Les membres du conseil donnent leur compte-rendu des comités.

13-01-2016

Montant de la subvention attribuée au Comité des Loisirs donné en deux tranches

Il est proposé par la majorité des membres du conseil municipal présent d'accorder le montant de la subvention attribuée au Comité des Loisirs en deux tranches soient : un montant de 10000.00\$ ou de 15000.00\$ selon la liquidité de la Municipalité en début d'année et la balance soit 30000.00\$ ou 35000.00\$ lors du premier versement de taxes et ce, selon le montant émis lors de la première tranche versée. Le Comité des Loisirs devra s'engager à fournir un bilan au mois des dépenses et revenus. Advenant que le Comité des Loisirs a à la fin de l'année financière un déficit d'exploitation que celui-ci sera assumé entièrement par le Comité des Loisirs, ainsi que si le Comité a un surplus d'exploitation à la fin de l'année financière celui-ci demeurera dans les coffres du Comité des Loisirs.

14-01-2016

Autorisation de paiement des factures reçues après la fermeture du mois

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser le paiement des factures reçues après la fermeture du mois au montant de 2503.87\$

Bélanger & Fils (entretien fournaise au garage et remplacement de contrôle zone Côté caserne pour sèche boyaux) 558.15\$, Bélanger & Fils (pièces pour réparation dégeleuse commandées par Armand) 14.97\$, Carl Bourgault (location nacelle installation lumières de Noël) 614.73\$, Exova 163.26\$, Exova 117.27\$, Municipalité de Saint-Marcel 103.68\$, Publi-sac (résumé du budget) 46.21\$ et Services sanitaires Roy 885.60\$.

La conseillère Guylaine Cloutier informe le conseil municipal qu'elle se retire du Comité de la Politique Familiale et de la MADA pour une période indéterminée et ce, pour des raisons personnelles.

15-01-2016

200.00\$ accordé au Club de hockey les 8M

Il est résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 200.00\$ au Club de hockey les 8M comme contribution financière.

Le conseiller Yan Chouinard informe le conseil municipal qu'il quitte le comité du SPDI pour mettre plus de temps pour les loisirs.

16-01-2016 Demande de Noël en fête acceptée

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que Madame Lysiane Mercier chargée de projet à la municipalité travaille à la réalisation du montage des demandes d'aide monétaire auprès des différents organismes pour le comité Noël en fête et que si Madame Mercier accepte de faire le secrétariat de ce comité que son temps sera diminué de ses heures normales de bureau.

17-01-2016 Acceptation des comptes :

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que les comptes suivants soient et sont adoptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux des déboursés et JG	72697.76\$
------------------------------	------------

Comptes fournisseurs et JG	72847.67\$
----------------------------	------------

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et Monsieur Yan Chouinard.

La période des questions débute à 22 :45 heures.

18-01-2016 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que la séance soit levée à 23 : 00 heures.

Maire

Directrice générale sec.très.

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue mardi le 26 janvier 2016 à 19 : 30 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre Harton, Claude Daigle, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

19-01-2015

Présentation de la liste des personnes endettées pour taxes

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière à expédier une lettre aux endettées de taxes leur demandant d'acquitter leur dette avant le 15 février prochain afin que leurs dossiers ne soient pas transférer à la MRC de L'Islet pour la vente pour taxe. La directrice générale secrétaire-trésorière est autorisée après cette date à transférer les personnes ciblées qui n'ont pas pris entente pour la vente pour taxes à la MRC.

20-01-2016

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que la séance soit levée à 20 : 00 heures.

Maire

Directrice générale sec.très